

<b>Procédure administrative :</b>	<i>Santé et sécurité dans les laboratoires ou les salles de classe de sciences</i>	<b>Numéro :</b>	<i>PA – 7.028</i>
<b>Catégorie :</b>	<i>Administration des écoles</i>	<b>Pages :</b>	<i>8</i>
<b>Approuvée :</b>	<i>le 8 novembre 2004</i>	<b>Modifiée :</b>	<i>le 3 mars 2014</i>

---

## Préambule

Le Conseil scolaire catholique Providence s'attend à ce que chaque membre du personnel et chaque élève contribuent à l'établissement d'un milieu sain et sécuritaire. Afin d'aider l'agent de santé et de sécurité et le personnel scolaire à veiller à la santé et la sécurité dans les laboratoires ou les salles de classe de sciences, il met à la disposition de ceux-ci les tableaux annexés aux présentes.

## Responsabilités

En collaboration avec le Comité mixte de santé et sécurité, le directeur d'école procédera au début de chaque année scolaire puis en janvier à une vérification des installations en utilisant pour ce faire les tableaux sommaires des responsabilités ci-joints (voir Annexes 1 à 6). Toute préoccupation ou lacune mise en lumière à la suite de cet exercice sera signalée sans tarder à l'agent de santé et de sécurité.

***Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.***

*Renvoi : P – 7.028 – Santé et sécurité dans les laboratoires ou les salles de classe de sciences*

### Tableau sommaire des responsabilités du Conseil scolaire catholique Providence

Marche à suivre		Cochez
<b>1</b>	Mettre en œuvre les programmes de santé et de sécurité à l'école et évaluer l'efficacité du programme au moins tous les deux ans.	
<b>2</b>	Élaborer, mettre en œuvre et évaluer les politiques et les procédures administratives régissant les programmes de santé et de sécurité du Conseil scolaire.	
<b>3</b>	Respecter la politique, la procédure administrative et les programmes de santé et de sécurité dans toutes les matières et les écoles du Conseil, y compris les laboratoires et les salles de classe consacrés à l'enseignement des sciences.	
<b>4</b>	S'assurer que le personnel enseignant a reçu la formation exigée aux termes de la politique, de la procédure administrative et du programme de santé et de sécurité, notamment en ce qui concerne les premiers soins, la prévention des incendies, la protection des élèves et l'équipement de protection individuelle.	
<b>5</b>	Doter d'un équipement approprié et sécuritaire tous les laboratoires et toutes les salles de classe consacrés à l'enseignement des sciences.	
<b>6</b>	Respecter les consignes et les recommandations d'un entrepreneur autorisé en gestion et en élimination des déchets chimiques et biologiques.	

### Tableau sommaire des responsabilités de l'école

Marche à suivre		Cochez
<b>1</b>	Comprendre et appliquer les politiques et les procédures de sécurité pour le programme de sciences ainsi que les règlements définissant les responsabilités de chaque intervenant en cas d'accident en salle de classe.	
<b>2</b>	Désigner les personnes qui seront responsables d'un domaine précis en matière de santé et de sécurité et responsabiliser les membres du personnel à l'égard des pratiques de sécurité à observer dans leur espace de travail respectif.	
<b>3</b>	Donner des directives aux enseignants de sciences sur la manutention appropriée des matériaux de sciences et sur la façon d'en disposer. Suivre les directives du directeur de l'entretien pour éliminer tout matériel chimique et signaler à ce dernier tout besoin ou toute lacune dans ce domaine.	
<b>4</b>	Aider et encourager l'enseignant à corriger et à éviter les situations susceptibles de mettre en cause sa responsabilité et celle de l'école, par exemple créer un milieu sécuritaire pour les élèves afin d'éviter le risque de blessures.	
<b>5</b>	Aviser l'agent de santé et de sécurité lorsqu'un incident survient.	
<b>6</b>	Analyser les incidents et les renseignements pertinents en vue de cerner les causes les plus fréquentes des accidents et les types d'accidents les plus graves. Adopter des mesures pour corriger les conditions ayant provoqué des accidents.	
<b>7</b>	Réviser l'ensemble des procédures et des règlements au moins une fois par année et faire participer à ce processus tout le personnel travaillant dans les laboratoires et les salles consacrés à l'enseignement des sciences.	
<b>8</b>	Tenir à jour un inventaire des FTSS (fiches techniques santé-sécurité) ainsi que des inventaires des produits contrôlés qui se trouvent dans les laboratoires et les salles consacrés à l'enseignement des sciences.	
<b>9</b>	Assurer un processus de communication avec la direction d'école pour signaler les problèmes de sécurité ainsi que les besoins en formation et en équipement.	
<b>10</b>	Veiller à ce que le personnel enseignant respecte les règles recommandées par l'Association des professeurs de sciences de l'Ontario (APSO).	

## Tableau sommaire des responsabilités du personnel enseignant

La sécurité dans la classe de sciences repose principalement sur le personnel enseignant, qui doit donner l'exemple en appliquant de bonnes pratiques de sécurité, d'entretien et de rangement de l'équipement dans les aires de sciences. Le personnel enseignant doit :

<b>Marche à suivre</b>		<b>Cochez</b>
<b>1</b>	Comprendre et appliquer les politiques, les procédures administratives et les règlements qui s'appliquent au personnel enseignant et aux élèves sous sa supervision.	
<b>2</b>	Maintenir des conditions de travail sécuritaires, promouvoir des méthodes de travail sûres, utiliser l'équipement de protection personnelle et établir une bonne attitude en matière de sécurité dans la salle de classe. L'enseignant doit pouvoir fermer le laboratoire s'il pense que l'environnement risque de compromettre le bien-être des élèves.	
<b>3</b>	Étudier les guides de laboratoire afin de déterminer le genre et la gravité des dangers provoqués par les diverses expériences.	
<b>4</b>	Lire et afficher la documentation sur la sécurité.	
<b>5</b>	Être au courant des mesures de sécurité pour chaque opération en laboratoire et en informer les élèves avant le commencement de chaque processus.	
<b>6</b>	Vérifier au préalable tous les dispositifs et l'équipement que l'élève apporte en classe avant de lui permettre de s'en servir.	
<b>7</b>	Connaître l'emplacement des dispositifs de sécurité dans les laboratoires de sciences et leurs règles d'utilisation.	
<b>8</b>	Appliquer le protocole de sécurité, notamment en demandant à l'élève qui vient de faire un geste non sécuritaire ou de créer une situation dangereuse de corriger promptement son erreur. En cas de refus, la direction d'école pourrait suspendre l'élève et révoquer ou annuler son accès aux laboratoires.	
<b>9</b>	Aviser l'administration de tout danger potentiel et interdire aux élèves de travailler dans des conditions non sécuritaires.	
<b>10</b>	Signaler immédiatement à la direction de l'école toute blessure ou tout symptôme, même s'ils sont mineurs.	
<b>11</b>	Consulter un spécialiste ou une personne d'expérience afin d'utiliser adéquatement et de façon sécuritaire une nouvelle technique, un nouveau produit chimique ou un nouvel instrument.	

<b>12</b>	<p>Veiller à ce que les enseignants de science suivent les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) acheminer leurs demandes d'achat au responsable du secteur;</li> <li>b) commander les produits selon les procédures habituelles;</li> <li>c) vérifier l'exactitude du bordereau de livraison dès la réception des articles commandés;</li> <li>d) conserver des inventaires à jour.</li> </ul>	
<b>13</b>	<p>Comprendre les sphères de responsabilités et de compétences dans les domaines suivants : les opérations, la machinerie, le personnel, l'entretien, les réparations, les conditions de travail, les rapports d'accidents et les mécanismes de communication instaurés à l'école.</p>	
<b>14</b>	<p>Ne pas permettre à l'élève de mener une expérience seul ou sans surveillance.</p>	
<b>15</b>	<p>Respecter les consignes et recommandations d'un entrepreneur autorisé en gestion et en élimination des déchets chimiques et biologiques.</p>	
<b>16</b>	<p>Afficher les consignes de sécurité dans les salles de sciences.</p>	

### Tableau sommaire des responsabilités de l'élève

La prévention des accidents n'est possible que si chaque personne se trouvant dans le laboratoire est bien informée. Les élèves qui ne respectent pas le protocole de sécurité et compromettent ainsi leur sécurité et celle d'autrui devraient subir les conséquences prévues par l'école. Les élèves devraient :

<b>Marche à suivre</b>		<b>Cochez</b>
<b>1</b>	Suivre les politiques, les procédures administratives et les règlements du Conseil scolaire et de leur école en matière de santé et de sécurité.	
<b>2</b>	Respecter les conditions de travail sécuritaires qui s'appliquent à toute la classe.	
<b>3</b>	Utiliser l'équipement de protection individuelle selon les directives données dans les guides de protection personnelle.	
<b>4</b>	Respecter les directives de sécurité lorsqu'ils travaillent au laboratoire.	
<b>5</b>	Lire et observer les consignes de sécurité affichées dans les salles consacrées à l'enseignement des sciences.	
<b>6</b>	Signaler immédiatement à l'enseignant toute blessure ou tout symptôme, même s'ils sont mineurs.	
<b>7</b>	Apprendre à utiliser correctement et de façon sécuritaire les instruments de sciences et travailler de manière à ce que les autres élèves ne soient pas placés dans une situation potentiellement dangereuse.	
<b>8</b>	Ne pas apporter de matériel non approuvé ou d'effets personnels pour les utiliser dans les aires de sciences à moins d'en avoir reçu au préalable l'autorisation de la direction ou de son substitut.	

## Tableau sommaire des responsabilités des concierges et des préposés à l'entretien

Les concierges et les préposés à l'entretien doivent :

<b>Marche à suivre</b>		<b>Cochez</b>
<b>1</b>	Comprendre les politiques, les procédures administratives et les règlements adoptés pour assurer la sécurité dans les laboratoires et les salles de classe.	
<b>2</b>	Utiliser les panneaux et les symboles de mise en garde contre les dangers.	
<b>3</b>	Ne pas manipuler de produits inconnus. Si leur travail exige de déplacer des produits chimiques, demander au personnel du service intéressé de prendre des dispositions en ce sens.	
<b>4</b>	En cas d'urgence ou de problème, respecter le mécanisme de communication établi.	
<b>5</b>	Appliquer les consignes de SIMDUT pour la manipulation des produits chimiques et des articles utilisés pour l'enseignement des sciences. Suivre les directives du service de l'entretien pour l'élimination des produits chimiques.	
<b>6</b>	Éviter de toucher à un produit déversé dont ils ne peuvent cerner le danger potentiel ou pour lequel ils n'ont pas reçu la formation appropriée et s'abstenir de tenter de nettoyer l'endroit où s'est produit le déversement. Communiquer avec la direction de l'école ou avec leur superviseur qui entrera en contact avec la personne appropriée.	
<b>7</b>	S'assurer que l'équipement de sciences est bien protégé en dehors des heures de classe.	

### Tableau sommaire des responsabilités des services de l'entretien

Marche à suivre		Cochez
1	Faire inspecter selon un calendrier prévu les aires consacrées à l'enseignement des sciences afin de vérifier s'il y a des fuites de gaz, des difficultés d'entreposage, des problèmes associés aux prises de courant, aux indicateurs ou aux panneaux de sécurité ou encore à la ventilation ou pour déceler toute autre source de danger potentiel.	
2	Informé au préalable le personnel de la nature des travaux que l'on prévoit effectuer dans un laboratoire ou une salle de classe consacrés à l'enseignement des sciences ainsi que de la date à laquelle ils seront réalisés, et s'assurer qu'il ne s'y trouve pas de dangers potentiels.	
3	Élaborer des méthodes spécifiques de travail de concert avec la direction et l'agent de santé et de sécurité si le danger ne peut être complètement éliminé.	
4	Assurer l'élimination au besoin des produits chimiques.	